



Ascenseur neuf qui n'est pas aux normes

Par **Untel**, le **31/03/2010** à **14:52**

Bonjour,
Notre copropriété à été livrée (neuve) il y a moins d'un an. Celle-ci comprend un ascenseur qui, après expertise, s'avère ne pas être aux normes.
Pouvez-vous nous dire contre qui nous devons nous retourner pour prendre en charge les frais de mise aux normes:
Le promoteur, qui ne s'est vraisemblablement pas assuré que l'ascenseur soit conforme (je crois savoir qu'une visite par un organisme abilité doit valider l'installation).
Ou contre l'installateur de l'ascenseur qui, entre temps, a fait faillite.
Merci de vos conseils